

**VILLE DE SAINT-PASCAL**

## **AVIS PUBLIC**

### **ENREGISTREMENT ET PUBLICATION DES SÉANCES DU CONSEIL**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, que :

Le 26 avril 2020, la ministre de la Santé et des Services sociaux, par l'arrêté ministériel 2020-029, a modifié les règles sur la tenue des séances publiques dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Par conséquent, les séances publiques du conseil ayant lieu présentement à huis clos grâce à un système de visioconférence tel que permis par le gouvernement du Québec sont maintenant enregistrées et disponibles pour visionnement sur le site internet de la Ville dès que possible suivant chacune des séances.

Donné à Saint-Pascal, ce 28<sup>e</sup> jour d'avril 2020.

La greffière,

---

Louise St-Pierre, avocate, OMA

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 6 mai 2020 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 28 avril 2020.

Signé à Saint-Pascal, ce 28<sup>e</sup> jour d'avril 2020.

La greffière,

---

Louise St-Pierre, avocate, OMA